



District de l'Ain de Football

26 rue du Loup—01440 VIRIAT

Tél : 04.74.22.87.87

Email : district@ain.fff.fr - Site : <http://ain.fff.fr>

Bulletin Officiel n° 17
du Jeudi 11 Novembre 2021



INFORMATION AUX CLUBS !

Les clubs absents à l'Assemblée Générale du 23 Octobre 2021 à Viriat qui souhaitent récupérer leurs annuaires peuvent venir les chercher au siège du District aux heures d'ouverture du secrétariat.

Pas d'envoi postal.

CLUBS, PRENEZ NOTE !

Lorsque vous envoyez un mail, vous devez uniquement écrire sur la boîte mail :

district@ain.fff.fr (et sur aucune autre).

Le secrétariat se charge de les communiquer aux commissions concernées.

Clubs, prenez connaissance dans le PV de la Commission des Règlements du contenu de :

l'Article 42 : Arbitres—Arbitres assistants—Référénts en arbitrage



COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 09.11.2021

COURRIERS ARBITRES

TATLI Ramazan : attestation professionnelle pour absence à réunion.

BOLAT Murat : attestation professionnelle pour absence à réunion.

DEPRET Fabien : réponse sera faite.

DOGRU Mikail : réponse faite.

POULENARD Matthieu : disponible pour doubler.

ANGERETTI Jordan : le Président répondra.

COURRIERS CLUBS

F C DOMBES BRESSE: absence d'arbitre.

A S ATTIGNAT : réponse sera faite.

F C VALSERINE : demande d'arbitre officiel.

U S DOMBES : réponse faite.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 16 Novembre à 19heures.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

*_*_*_*_*_*

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera une dernière formation arbitres semi-officielles d'une durée de 1h45 maximum.

Nous rappelons que pour participer à celle-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2021/2022 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte de semi-officielle**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.

Les 2 formations restantes auront lieu à :

- St Martin du Mont à Mont à la salle du Farget – à côté du stade, le Vendredi 10 Décembre à 19h00

PASS SANITAIRE ou TEST PCR (moins de 72 heures) ou Certificat de guérison (moins de 6 mois) OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A LA FORMATION. IL DEVRA ETRE h PRESENTE A L'ARRIVEE

PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION

DU 28/10/2021

Présents : A. REVOL- A. BERNARD- J. MALIN- J. BELPALME – M. MAITRE – P. PITARD

Excusée : G. JACUZZI

1/ Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Modification de la parution, après contrôle Geneviève enverra le compte rendu au secrétariat.

Approuvé

2/ Matchs sensibles

Pour les 4 journées du 31 octobre au 21 novembre, 19 matchs ont été désignés comme matchs sensibles et 1 à risque : soit 3 en D1, 4 en D2, 5 en D3, 3 en D4, 4 en coupe et 1 match à risque en D3. Vis à vis du manque de délégués, une information sera donnée aux membres du comité directeur pour leur demander d'assumer pour une journée pendant la saison, le rôle de délégué pour un match qui ne serait pas couvert par un délégué "titulaire".

Rappel : lorsque les clubs sont demandeurs, leur demande de délégués doit parvenir au District, 15 jours avant la rencontre.

A ce jour aucun problème grave n'a été signalé dans les rapports des délégués (par contre beaucoup de contestations).

3/ Fiches "prévention"

Les retours des fiches seront pris en compte à partir du 10 octobre 2021.

En féminine 1 "très réservé"

En U15 6 "réservé"

En U18 3 "réservé"

En D4 1 "très réservé" et 3 "réservé"

En D3 RAS

4/ Courriers divers

- match Nantua - PRF courrier d'une mère de joueur, voir avec la commission de discipline, match retour match sensible.

- match Bresse Foot - PVFC voir avec la commission de discipline.

- match Marboz - Bourg Sud voir avec la commission de discipline.

- match Veyziat - Chevroux voir avec la commission de discipline.

- match Balan - Luénaz voir avec la commission de discipline.

- match FC Bressan - ATT le dossier a été traité par la discipline.

- match St Cyr - Sermoyer demande d'arbitre pour le match retour, vu avec la commission des arbitres.

- demande de St Maurice de Gourdans d'un match à risque pour le match contre Veyziat.

- match Attignat - St Denis-Ambutrix : casse de matériel par un joueur de St Denis Ambutrix, les clubs doivent se consulter pour réparation et prise en charge des frais occasionnés.

5/ Questions diverses

-Protocole d'après match :

rédiger un protocole, nous le validerons lors de la prochaine réunion.

-Bénévoles du mois :

Suite au contrôle des propositions des clubs, le tirage des bénévoles des mois de septembre, octobre et novembre aura lieu le 25 novembre.

- Rencontre avec les clubs de D1, D2, et D3 :

Une réflexion sera faite pour l'organisation en début de saison prochaine d'une "soirée contact" avec la participation de tous les clubs d'une même poule et d'un même niveau.

- Compte rendu de l'assemblée générale du 23 octobre :

AG rapide due au Covid, beaucoup de clubs étaient absents.

- Pneus d'hiver :

A compter du 1 Novembre 2021, un équipement spécifique est obligatoire pour les véhicules qui circuleront dans certaines communes (voir liste sur internet), normalement pas d'amende pour cette année mais il est important d'anticiper pour l'hiver prochain.

- Soirée des récompenses à Attignat, le vendredi 12 novembre à 19h00 : prévoir le déroulement pour la remise "des bénévoles du mois".

Fin de la réunion : 20h45

Prochaine réunion : Jeudi 25 novembre à 18h au District.

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 et U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

RAPPEL !

21.3) Obligation concernant les équipes de jeunes

21.3.1 Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des équipes de jeunes :

D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8

D2 : A minima deux équipes de foot à 8

Pour être prises en compte, les équipes devront terminer le championnat.

Lorsque plusieurs clubs ont procédé à une entente ou un groupement de clubs :

- * Ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.
- * Les clubs soumis à obligation doivent fournir un ratio suffisant de licenciés par rapport au nombre de clubs engagés dans l'entente ou le groupement avec un minimum de licenciés pour constituer seuls deux équipes.

Le Comité de Direction du District se réserve le droit d'accorder des dérogations aux clubs qui auront créé des clubs ou groupements de clubs gérant des équipes de jeunes ou des ententes sous réserve qu'elles soient gérées par les clubs soumis à obligation.

En cas d'infraction la première saison, l'équipe bénéficiera d'une dérogation.

La deuxième saison consécutive, l'équipe concernée du club sera rétrogradée au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à sa situation sportive à l'issue de ladite saison.

RAPPEL AUX CLUBS !

Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référénts en arbitrage

42.1) Les arbitres sont désignés par la commission de l'arbitrage du district.

En cas d'absence de celui-ci ou en cas de non-désignation, l'arbitre et les arbitres assistants sont désignés dans les conditions définies dans les paragraphes ci-après.

En cas de non-respect des conditions de désignations, le club plaignant doit émettre des réserves, sur la feuille de match, avant le début de la rencontre, selon les procédures en vigueur.

42.2) Le règlement des arbitres s'effectue à la mi-temps, dans le vestiaire, par le club recevant.

42.3) Si l'arbitre désigné est absent 15 mn après l'heure prévue pour le début de la partie, les équipes en présence doivent présenter chacune un arbitre majeur pour les matchs seniors. Le sort désigne celui qui dirige la partie. Ce dernier est considéré au même titre qu'un arbitre officiel.

Si un arbitre officiel, non désigné ce jour-là par la commission des arbitres et non "indisponible", se trouve sur le stade et ne fait pas partie des clubs en présence, il a priorité.

Dans ce cas, l'arbitre perçoit uniquement le montant des frais de fonctionnement selon les tarifs en vigueur.

42.4) En absence de désignation d'arbitre par la commission des arbitres (pour les catégories U15, U17, U19, Féminines à 11, Seniors) sauf en D5, les articles suivants sont appliqués.

42.5) En cas de match entre 2 clubs n'étant pas en règle avec le statut de l'arbitrage, c'est le tirage au sort (à la pièce) qui désigne le club devant arbitrer la partie.

42.6) En cas de match entre un club en règle avec le statut de l'arbitrage et un club en infraction avec ce même statut, c'est le club en règle avec le statut de l'arbitrage qui est désigné pour arbitrer la partie.

42.7) En cas de match entre 2 clubs en règle avec le statut de l'arbitrage, le match est arbitré par un représentant du club recevant.

42.8) En cas de match à rejouer pour faute technique d'arbitrage ou faute administrative des instances, les dépenses occasionnées par les déplacements des arbitres, délégués et équipe visiteuse sont prises en charge par les instances.

42.9) En D5, les rencontres seront arbitrées selon les possibilités en première phase et au premier niveau en deuxième phase selon l'article 42. En deuxième phase au deuxième niveau, les rencontres sont arbitrées par le club recevant en priorité, sauf si un arbitre officiel ou joueur exclu devant arbitrer est désigné.

42.10) Le dirigeant susceptible de remplir des fonctions d'arbitrage, dans quelque catégorie que ce soit, doit avoir fait valider le certificat médical figurant sur la demande de licence.

42.11) Tout arbitre désigné par la commission des arbitres (quel que soit le mode de convocation) n'honorant pas celle-ci et tout arbitre déclaré indisponible ne peut en aucun cas arbitrer une autre rencontre.

Présents : MM PELLET, BACONNET, BOURDON, DELIANCE, VERNAY

Excusé : M. GUTTIEREZ

Jusqu'au 15 Novembre 2021, les forfaits simples ne seront pas amendés et ils ne seront pas pris en compte dans le décompte final (forfait général).

Courriers :

- de Mr ANGERETTI Jordan, arbitre, rapport sur le match St Denis Ambutrix/Bourg Fo 2
- du l'US Tenay qui se met en inactivité totale

*_*_*_*_*

Dossier n° 58

Match n° 23556928 : Bressans FC 2/St Marcel 1 – Seniors D3 poule A – du 07/11/2021

Courrier du club de St Marcel annonçant le forfait de son équipe.

Score :

Bressans FC 2 : 3 buts / 3 points

St Marcel 1 : 0 but / - 1 point

Pas d'amende.

Dossier n° 59

Match n° 23563834 : St Vulbas Berges du Rhône 3/Serrières Villebois 2 – Seniors D4 poule B – du 07/11/2021

Courrier du club de St Vulbas Berges du Rhône annonçant le forfait de son équipe.

Score :

St Vulbas Berges du Rhône 3 : 0 but / - 1 point

Serrières Villebois 2 : 3 buts / 3 points

Pas d'amende.

Dossier n° 60

Match n° 23563827 : Vaux en Bugey 1/Chazey Bons 1 – Seniors D4 poule B – du 24/10/2021

Réclamation du club de Chazey Bons contre Vaux en Bugey concernant la désignation de l'arbitre central (pas d'arbitre officiel).

En référence au règlement concernant le statut de l'arbitrage et plus particulièrement l'article 42.6 qui précise « En cas de match entre un club en règle avec le statut de l'arbitrage et un club en infraction avec le statut de l'arbitrage, c'est le club en règle avec le statut de l'arbitrage qui est désigné pour arbitrer la partie ».

En l'occurrence, pour la saison 2021/2022 :

- le club de Vaux en Bugey est en règle avec le statut de l'arbitrage
 - le club de Chazey Bons est en infraction avec le statut de l'arbitrage
- Donc, c'était bien au club de Vaux en Bugey d'arbitrer la rencontre.

Se référer au PV N° 33 paru le 1^{er} Juillet 2021.

La commission confirme le score acquis sur le terrain.

Le club de Chazey Bons est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier n° 61

Match n° 23556466 : Culoz Grand Colombier 2/Chevroux 1 – Seniors D3 poule C – du 24/10/2021

Réserve d'après match du club de Chevroux 1 contre Culoz Grand Colombier 2 portant sur « le changement d'arbitre à la mi-temps ».

Reçu rapport demandé par le club de Culoz Grand Colombier.

En référence à l'article 42.7 relatif au statut de l'arbitrage, il est précisé « En cas de match entre 2 clubs en règle avec le statut de l'arbitrage, le match est arbitré par un représentant du club recevant ».

Dans ce cas, les clubs de Chevroux et de Culoz Grand Colombier sont en règle avec le statut de l'arbitrage donc il revient au club recevant Culoz Grand Colombier de désigner un représentant pour arbitrer la rencontre.

Toutefois, le club recevant doit désigner son représentant qui doit être licencié et qui doit arbitrer jusqu'au terme de la rencontre : pas de changement possible à la mi-temps sauf blessure.

De plus, il faut entendre par « représentant » une personne qui soit licencié au sein du club qu'il représente.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par pénalité à Culoz Grand Colombier 2.

Score :

Culoz Grand Colombier 2 : 0 but / 0 point

Chevroux 1 : 3 buts / 1 point

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club de Culoz Grand Colombier est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier n° 62

Match n° 23870135 : Bourg Sud 4/Dombes US 2 – Seniors D5 poule F – du 06/11/2021

La rencontre n'ayant pas eu sa durée réglementaire, la commission transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

Motif : Erreur de programmation initiale par la Commission Sportive

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 9 novembre 2021

Courriers :

- Bellegarde Co : rencontre D3 poule B du 14 novembre à 14h30.
- Bresse Foot01 : accord pour rencontre D3 poule B à 14h30.
- Guéreins Genouilleux As : rencontre D5 poule D du 13 novembre à 15h00.
- Misérieux Trévoux As : accord rencontre D5 poule D à 15h00.
- Belley Cs : rencontre D4 poule B samedi 13 novembre stade G.COIFFET à BELLEY (synthétique) 20h00.
- Belley Cs : rencontre D5 poule A samedi 13 novembre stade G.COIFFET à BELLEY (synthétique) 17h45.
- Ol.Rives de l'Ain : rencontre D4 poule A du dimanche 14 novembre à 12h30 stade !!!
- Veyziat Us : demande pour rencontre D5 poule J du 14 novembre à 14h30.
- Valserine Fc : refus à la demande de Veyziat Us.
- Mas Rillier Fc : demande pour rencontre D5 poule C du 14 novembre à 14h30.
- Porte de l'Ain Sc : accord pour rencontre D5 poule C à 14h30.
- Dombes Bresse Fc : rencontres D4 poule C à partir du 13 novembre 19h stade JC SOLLIER à NEUVILLE les DAMES.
- Ol. Sud Revermont : rencontres D2 et D4 au stade le Cube à TOSSIAT jusqu'au 31.12.2021.

SPORTIVE JEUNES

Réunion du 9 novembre 2021

Courriers clubs :

U18 :

- Bresse Tonic Foot : demande pour rencontres U18 équipe 3 D4 poule J le samedi à 14h30.
- Essor Bresse Saône : accord pour rencontre U18 D4 poule J du 13 novembre à 14h30.
- Centre Dombes Foot : rencontres U18 équipe 2 D4 poule au stade municipal de DOMPIERRE sur VEYLE.
- Ain Sud Foot : rencontres U18 D2 poule A le samedi à 15h30.
- Bresse Foot01 : rencontre U18 D3 poule F samedi 13 novembre au stade de la Fougère à CHEVROUX.

U15 :

- Bressans Fc : à partir du 12 novembre rencontres U15 au stade J.N. BOUVARD à POLLIAT (Synthétique).
- Centre Dombes Foot : rencontres U15 équipe 1 D3 poule E au stade municipal de ST PAUL de VARAX.
- Centre Dombes Foot : rencontres U15 équipe 1 D4 poule M au stade C.R. MARTIN à VILLARS les DOMBES.

VETERANS

Réunion du 9 novembre 2021

Le premier tour de la coupe René MORANDAS aura le vendredi 12 novembre 2021 programmation à 20h00.

24 équipes sont engagées donc premier tour de cadrage pour arriver à 16 équipes.

Pour le règlement voir site du district dans : « **DISTRICT** » - « **STATUTS et REGLEMENTS** »
« **Règlements des compétitions 2021/2022** » – « Règlement des Coupe de l'Ain »

Utilisation feuille de match « **papier** » (voir article 33.2 Règlements généraux du district – saison 2021/2022).

- Rencontre Veyle Saône Fc – Manziat Fc vendredi 12 novembre 21h00 stade municipal à St ANDRE D'HUIRIAT

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

PARCOURS U13 (Joueurs nés en 2009) : Déclaration des Joueurs

Joueurs nés en 2009

La 1ère journée de détection du PPF U13 aura lieu les mercredis 24 Novembre 2021, 1er, 8 & 15 Décembre dans les secteurs.

Nous vous demandons de nous signaler, vos meilleurs joueurs nés en 2009 uniquement.

Merci d'inscrire vos joueurs par ordre de niveau de compétition (du niveau le plus élevé au niveau le moins élevé).

Exemple : 1 joueur évolue en D2 et 1 joueur évolue en D4. Il faut rentrer en premier le joueur qui évolue en D2.

Afin que le niveau de jeu, sur ce premier tour soit homogène,

merci de tenir compte des barèmes suivants les niveaux de la seconde phase :

Gardiens de but inclus

2 joueurs par équipe évoluant en D1 et D2.

1 joueur par équipe évoluant en D3 et D4.

Exemple : Mon club a 1 équipe en D2 + 1 équipe en D4.

→ Je dois signaler (2 + 1 joueurs) soit mes 3 meilleurs joueurs nés en 2008.

Merci d'utiliser le lien ci-dessous pour vos retours avant le 14 Novembre 2021 :

[Plan de Performance Fédéral U13 - Joueurs nés en 2009 - Saison 2021/2022 \(google.com\)](#)

FORMATIONS DE CADRES

RESULTATS CERTIFICATION CFF1/2/3 du 29 OCTOBRE 2021

Stagiaire	Diplôme	Passage Pédagogique	Rapport de Stage	Résultat
BIDIDI Philippe	CFF1			Refusé
BOEGLIN Sebastien	CFF2		Déjà validé	Admis
GIROUD Romain	CFF3			Admis
RAMOS Juan	CFF3			Admis
SIMILLE Tanguy	CFF3		Déjà validé	Admis

TRIMESTRE 1 : DECEMBRE & JANVIER & FEVRIER

Module GB Initiation (Tous publics) : Samedi 04 Décembre et Dimanche 05 Décembre (District VIRIAT) – 6 Inscrit

Pré-inscriptions effectuées :

CRANVES SALES FC

BAUD Florian

GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE

CANTONI Stafano

AMBERIEU FC

LLOP Rayan

BAUD Florian

AS MONTREAL LA CLUSE

CHEVALLIER Gaetan

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

TOU Sébastien

CRANVES SALES FC

CF2 : Samedi 18 Décembre au Mardi 21 Décembre (District VIRIAT) – 14 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

FOOTBALL TROIS RIVIERES

BAS Alex

O. SUD REVERMONT

FERREIRA DA COSTA Tiago

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BEN BRAHIM Aniss

F. BOURG EN BRESSE PERONANS 01

INGEGNERI Mathilde

M'SADEK Moez

YALCIN Kévin

VALSERINE FC

BRUN Antoine

AS VEZERONCE HUERT

JUBAN Quentin

JASSANS FRANS FOOTBALL

CAILLOT Cédric

NESME Mickael

FC MAS RILLIER

MURAT Martial

AIN SUD FOOT

CODJO Fabien

SC PORTES DE L'AIN

TALOTTI Bernard

CONCORDIA BELLEGARDE FC

EL OTTMANI Maher

CF3 : Samedi 18 Décembre au Mardi 21 Décembre (District VIRIAT) – 21 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

US NANTUATIENNE

ACIKGOZ Emre

BEN KRAYEM Mohamed

US IZERNORE

AMARAL Cédric

DE MATOS Geoffrey

CS VIRIAT

ARFAOUI Mickael

ZAHIR Moulay

AS MISERIEUX TREVOUX

FLEURANCE Jules

CONCORDIA BELLEGARDE FC

BOEGLIN Sébastien

AS MONTREAL LA CLUSE

LANDIM MONTEIRO Jean-Charles

VALSERINE FC

BRUN Antoine

GALHAC Nathan

ES GENAS AVIEU

MEISTER Mathias

ESVS THOISSEY

CANARD Jérémy

F. BOURG EN BRESSE PERONANS 01

MUFFAT JEANDET Vanessa

YALCIN Kévin

O. SUD REVERMONT

CARVALHO Maxime

FOOTBALL TROIS RIVIERES

LACHARME Elise

PARIS Sébastien

PREHER David

BOURG FO

RHALEM Issame

FC CURTAFOND CONFRANCON

TRIPOZ Simon

CFF1 : Mercredi 16 Février au Samedi 19 Février (District VIRIAT) – 8 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CONCORDIA BELLEGARDE FC

BELGACEM Hichem

FOOTBALL TROIS RIVIERES

BAS Alex

O. SUD REVERMONT 01

MENDEZ COSTA Francisco

F. BOURG EN BRESSE PERONANS 01

CHAGNEUX Emmie

KRIMOU Abdeltif

MAKUMBUNDU Edyvanio

OURAGHI Kamil

O. ST DENIS LES BOURG

JIMENEZ Yostin

Module U13 : Samedi 12 Février et Dimanche 13 Février () – 1 Inscrit

Pré-inscriptions effectuées :

VALSERINE FOOTBALL CLUB

NUNES Filipe

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit sur « INFORMATIONS FOOT REDUIT »

Calendriers U7, U9, Festival 2^e tour, Montées Descentes U13, Feuilles de match, Règlements ...

U13

Championnat U13 :

Vous trouvez sur le site le calendrier U13 (Rubrique Championnat)

Début des rencontres U13 à 13 h 30 :

Sauf à

St Julien / Reyssouze (Bresse Nord) début à 14 heures

Buellas : (Bressans FC) à 14 heures

En cas d'annulation d'une rencontre, vous pouvez après accord avec l'équipe adverse :

Inverser la rencontre

La reporter à un soir de la semaine

Rappel concernant l'arbitrage

L'arbitrage est assuré de préférence par un jeune licencié du club recevant, à défaut par un jeune licencié du club adverse ou par un dirigeant licencié d'un des 2 clubs.

Lorsque vous avez des remplaçants, il vous est demandé d'en utiliser un comme Arbitre Assistant en le changeant toutes les 15 minutes lors de la pause « coaching » qui ne dure que 2 minutes maximum. Cette demande est obligatoire pour les équipes évoluant en D1 seconde et troisième phase comme elle l'est pour celles qui évolueront en Critérium de Ligue.

3^e Phase : Vous avez jusqu'au 18 Décembre 2021 pour engager ou retirer des équipes U13.

Feuille de match

Le club recevant les imprime. Il saisit le résultat et scanne la feuille de match (avec une feuille annexe) par l'intermédiaire de Footclubs. **Vous avez l'impression que cela ne fonctionne pas mais nous les recevons bien.**

Modifications

Retrait de Nantua 1 en poule H (D2)

La Poule O passe à 8 équipes mais vous ne jouerez que 5 journées sur les 7 prévues :

Aux 6 équipes déjà présentes dans cette poule, nous ajoutons Nantua 1 et Valserhône 5.

La journée N° 1 à la date de Noël et la N° 7 à la date du jour de l'An ne se joueront pas.

Poule U : Terrain de St Laurent indisponible

Journée du 13 Novembre, Thoissey 4 reçoit St Laurent 1 à **15 heures** à St Didier / Chalaronne.

Journée du 27 Novembre, Bord de Veyle 2 reçoit St Laurent 1 à **15 heures** à Vonnas.

Feuilles de match manquantes **Merci de nous les envoyer par mail**

Festival U13 Pitch

Qualifiés pour la finale Départementale qui se déroulera à Bellignat le 2 Avril 2022 .

GJ Valserhône, Plastics Vallée, Belley CS, Replonges, OL Sud Revermont, Misérieux Trévoux, Jassans Frans, Montréal, Bourg Sud, Thoissey, Arbent, Bresse Tonic Foot, Lagnieu, Bourg en Bresse Péronnas 01, Viriat, Ain Sud Foot

U11

Championnat U11 :

Vous trouvez sur le site le calendrier U11 (rubrique Championnat).

Attention il a été modifié.

Début des rencontres U11 à 10 h

Lorsqu'il y a des U11 et des U9 sur un même lieu, nous mettons les U11 à 11 heures et les U9 à 9 h 30. Vous pouvez si vous le désirez jouer toutes les rencontres à 10 heures. Merci de nous le préciser par mail.

En cas d'annulation d'une rencontre, vous pouvez après accord avec l'équipe adverse :

Inverser la rencontre

La reporter à un soir de la semaine

Pas de report de rencontre U11

Les clubs peuvent s'entendre pour la jouer un soir de semaine et le club recevant nous envoie la feuille de match par mail.

Possibilité qu'il y ait des rencontres programmées à 9 h 30 et /ou 11h

3^e Phase : Vous avez jusqu'au 18 Décembre 2021 pour engager, retirer des équipes U11 ou demander à changer de Niveau.

Modifications :

Poule J : Replonges 2 remplace St Laurent 1

Journée du 13 Novembre, Veyle Saône 2 se déplace à Replonges.

Poule K : St Laurent 1 remplace Replonges 2

Manziat 1 remplace Replonges 3.

Journée du 13 Novembre,

Essor Bresse Saône 1 Fém reçoit St Laurent 1 à Replonges à 10 heures.

Bâgé reçoit Manziat 1 à Bâgé le Chatel à 10 heures.

Poule X : Misérieux Trévoux 5 remplace l'Exempt.

Journée du 13 Novembre, Veyle Saône 3 reçoit Misérieux Trévoux 5 à Laiz

Poule K : Terrain De St Laurent indisponible

Journée du 13 Novembre, EBS Fém reçoit St Laurent 1 à 10 heures à Replonges.

Journée du 27 Novembre, Replonges 3 reçoit St Laurent 1 à 11 heures à Replonges

Journée du 11 Décembre, Feillens 2 reçoit St Laurent 1 à 10 heures à Feillens.

Poule Y : Replonges 3 remplace Manziat 1

Poule XB : Retrait de Plaine Revermont Foot 3

Journée du 13 Novembre, Replonges 3 reçoit Essor Bresse Saône 2 Fém à Replonges à 10 heures.

Feuille de match

Le club recevant les imprime. Il saisit le résultat et scanne la feuille de match (avec une feuille annexe) par l'intermédiaire de Footclubs. **Vous avez l'impression que cela ne fonctionne pas mais nous les recevons bien.**

Arbitrage

Les rencontres U11 doivent être arbitrées.

Soit par :
Un jeune du club recevant
Un dirigeant d'une des 2 équipes
Un éducateur d'une des 2 équipes

Feuilles de match manquantes Merci de nous les envoyer par mail

U9

Championnat U9 :

Le calendrier de toute la 2e Phase U9 est sur le site dans « INFORMATIONS FOOT REDUIT ».

Attention il a été modifié.

Vous le retrouverez aussi dans la rubrique Championnat.

Début des plateaux U9 à 10 h ou 9h 30

Lorsqu'il y a des U11 et des U9 sur un même lieu, nous mettons les U11 à 11 heures et les U9 à 9 h 30. Vous pouvez si vous le désirez jouer toutes les rencontres à 10 heures. Merci de nous le préciser par mail.

3^e Phase : Vous avez jusqu'au 18 Décembre 2021 pour engager, retirer des équipes U9 ou demander à changer de Niveau.

Modifications

Poule D : Changement de lieu

Journée du 20 Novembre, le plateau se déroulera à Ambérieux en Dombes à 10 heures.

Poule F : Changement d'horaire

Journée du 13 Novembre, le plateau se déroule à Manziat à **10 heures.**

Poule I : Changement de lieu

Journée du 27 Novembre, le plateau se déroule à St Jean / Reyssouze.

Poule ZB : Retrait de Veyle Vieux Jonc 3

Poule ZD : Engagement de Veyle Vieux Jonc 3 et Veyle Vieux Jonc 4 Fém

La poule passe à 10 équipes. Le plateau du 13 Novembre débutera à **10 heures** à Péronnas.

Feuille de plateau

Utiliser les feuilles de plateau données lors des 2 saisons précédentes.

Ne saisir **qu'un seul résultat** qui vous permet de scanner la feuille de plateau (avec une feuille annexe) par l'intermédiaire de Footclubs. **Vous avez l'impression que cela ne fonctionne pas mais nous les recevons bien.**

Feuilles de match manquantes Merci de nous les envoyer par mail

U7

Championnat U7 :

Le calendrier de toute la 2e Phase U7 sera sur le site dans « INFORMATIONS FOOT REDUIT » dès que vous nous aurez fait part de ceux-ci.

Vous les retrouvez aussi dans la rubrique Championnat

Début des plateaux U7 à 10 h, 13h30, 14 h

Pas de report des plateaux

Feuille de plateau

Utiliser les feuilles de plateau données lors des 2 saisons précédentes.

Ne saisir **qu'un seul résultat** qui vous permet de scanner la feuille de plateau (avec une feuille annexe) par l'intermédiaire de Footclubs. **Vous avez l'impression que cela ne fonctionne pas mais nous les recevons bien.**

Feuilles de match manquantes

Merci de nous les envoyer par mail

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Vérifications décennales des terrains

- Vérification du stade des Buclanes de Certines NNI 010690101 le 09 novembre 2021 par messieurs Jean Paul BACONNET et François PELLET.
 - Rapport à effectuer par la CDTIS pour transmission à la ligue.

Vérifications périodiques des éclairages (toutes les deux saisons augmentées de deux saisons supplémentaires pour les éclairages LED)

- Vérification du stade de Gléteins de Jassans NNI 011940101 le 08 novembre 2021 par messieurs Jean Paul BACONNET et François PELLET.
 - Rapport à effectuer par la CDTIS pour transmission à la ligue.

Prochaines vérifications planifiées

- Vérification du nouveau terrain synthétique de Polliat le 15 novembre 2021.

Informations générales

Les zones techniques

Une zone technique est délimitée, de façon très apparente par une ligne blanche (de couleur ocre par temps de neige) de 10 cm de largeur, en tirets pointillés, quels que soient les espacements. Le tracé en tirets permet de distinguer aisément le tracé de la zone technique du tracé des lignes de touche.

La zone technique est tracée devant le banc de touche de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche.

La distance d'1 m minimum est mesurée à l'extérieur des tracés.

La zone technique n'a pas d'utilité si l'installation ne comporte pas de bancs de touche.

Pour la CDTIS : JF JANNET